

# FILS RSS EN DROIT

---

Cette fiche présente les principaux fils RSS utiles pour effectuer une veille en législation, jurisprudence ou doctrine.

## PLAN DE L'ARTICLE

### 1. Ressources publiques

1.1. Sites officiels

1.2. Bases de données privilégiant l'Open Access

### 2. Ressources commerciales

### 3. Blogs juridiques

Les fils RSS permettent de construire une veille informative sur des thèmes précis. L'utilisateur des fils intègre dans un espace dédié les dépêches ou articles nouvellement parus sur les sites qu'il consulte régulièrement. Si vous ne connaissez pas cette technologie et si vous avez besoin d'une présentation détaillée de son utilisation, vous pouvez consulter le tutoriel de [Form@doct](#).

L'agrégateur de fils RSS [Feedbro Reader](#), extension de Firefox, constitue un bon outil car simple d'utilisation. L'agrégateur [QuiteRSS](#), présenté dans un [webinaire des bibliothèques de l'Universitaire de Montréal](#) offre aussi un service appréciable.

Voici quelques fils RSS particulièrement utiles en documentation juridique (les liens pointent directement vers les adresses des fichiers RSS).

L'auteur du blog [precisement.org](#) a rédigé des [billets sur les fils RSS](#).

Si certains sites ne proposent pas de fils RSS, ils peuvent disposer d'une newsletter ou d'un compte Twitter. Il est d'ailleurs possible de suivre un [compte ou une recherche Twitter sous la forme d'un fils RSS](#).

## 1. Ressources publiques

---

### 1.1 Sites officiels

#### 1.1.1 Droit français

- **Sénat** : [tous les fils](#), les dernières publications (rapports, notes, études de législation comparée, ...), les derniers projets de lois (ou propositions de loi et résolutions), les derniers communiqués de presse, les vidéos, le suivi d'un texte ou d'un thème.
- **Assemblée nationale** : [tous les fils](#) (travaux parlementaires, comptes-rendus intégraux des débats, communiqués de presse, travaux des commissions permanentes, de la commission des affaires européennes, de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, de la délégation aux droits des femmes, de la mission d'évaluation et de contrôle, de la mission d'évaluation et de contrôle des lois des financement de la sécurité sociale, du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques).
- **Cour de cassation** : Les [arrêts](#), Les [avis](#) (avec les rapports et conclusions)
- **Conseil d'Etat** : [tous les fils](#), Rapports et études, Analyses de jurisprudence, Lettre de la justice administrative, Dossiers thématiques, Bilans d'activité, Communiqués de presse, Rôle - Les principales affaires à venir, Colloques, séminaires et conférences, Vidéos
- **Conseil constitutionnel** : [flux principal](#) (accès aux dernières décisions, saisines, actualités), [flux QPC](#)
- **Conseil économique social et environnemental** : [tous les fils](#) (actualités, assemblées plénières, travaux adoptés)
- **Autorités administratives indépendantes** : [CNIL](#), [AMF](#), [ARCEP](#), [HAS](#), [ART](#)...
- **Vie-publique.fr** : [Actualités, discours, lois, publications et rapports](#)
- **Service-public** : [tous les fils](#), Actualités générales (les 10 dernières actualités du site), Les alertes, L'annuaire de l'administration (les changements de fonctions dans l'administration nationale et locale)

- **Univ-droit** : [fils RSS par domaines du droit](#) (manifestations scientifiques et parutions)

### 1.1.2 Droit européen

- **Eurlex** : Journal officiel de l'Union européenne, jurisprudence, propositions de la Commission... Il est également possible de créer un fil RSS sur une requête suite à la création d'un compte personnalisé.
- **Curia** : jurisprudence et communiqués de presse
- **CEDH** : arrêts et décisions, communiqués de presse, notes d'information, bulletins de la bibliothèque...

### 1.2 Bases de données privilégiant l'Open Access

Les plateformes de dépôt de travaux scientifiques en libre accès, ou qui moissonnent ces plateformes, contiennent de nombreuses ressources dans le domaine juridique. Il est donc intéressant de les exploiter. Les bases suivantes permettent de créer un fil RSS sur une recherche :

- **HAL**, archive ouverte pluridisciplinaire
- **ISIDORE**, moteur de recherche en sciences humaines sociales
- **BASE** (Bielefeld Academic Search Engine), moteur de recherche, qui moissonne une très grande quantité de bases de données académiques en libre accès.

## 2. Ressources commerciales

---

### Attention :

Pour récupérer certains de ces fils, vous devez être abonné ou vous connecter depuis une bibliothèque abonnée.

- **Dalloz.fr** : les fils sont basés sur la rubrique d'actualités de Dalloz.fr. On trouvera les fils suivants (pour les récupérer, copiez l'adresse par un clic droit de la souris et collez-la dans votre agrégateur) : [Actualités générales](#), [Actualités du droit administratif](#), [Actualités du droit civil](#), [Actualités du droit immobilier](#), [Actualités du droit pénal](#), [Actualités du droit des affaires](#), [Actualités du droit social](#), [Actualité du droit européen et international](#)
- **Lamyline** : le fil est basé sur les [actualités du Droit](#).
- **Lextenso** propose une veille par revues.
- **Navis** (Editions Francis Lefebvre) : la veille s'effectue par domaines de droit (Notaires, affaires, associations, comptable, conventions collectives, fiscal, immobilier, patrimoine, social, vie professionnelle)
- **CAIRN** : on peut s'abonner au flux d'[une revue précise](#) ou à l'ensemble des [Revues de Droit](#)
- **Cambridge Core** : un flux par revue
- **LegalNews** propose des "brèves", issues d'articles juridiques provenant de 140 revues (juridiques ou non). Chaque brève permet d'accéder au texte intégral de la source citée. Les "brèves" sont regroupées par domaines de droit (Civil, Affaires, Banque-Finance/Assurance, Fiscal, Social, Public, Judiciaire, Immobilier, Propriété intellectuelle et Technologies de l'information et de la communication) et chaque domaine est lui-même subdivisé en plusieurs sous-domaines.

A noter :

Pour les sites commerciaux, vous pouvez le plus souvent lire gratuitement le titre des articles ainsi qu'une présentation (ou les premières lignes) de cet article. Mais pour consulter l'article en entier, vous devez vous connecter depuis un lieu qui offre l'accès à la banque de données (la bibliothèque, par exemple) sauf si vous avez un accès distant aux ressources électroniques de votre bibliothèque.

## 3. Blogs juridiques

---

Universitaires, magistrats, avocats, documentalistes... alimentent des blogs juridiques qu'il est possible de suivre via la technologie RSS. Ces derniers relaient généralement leurs publications par l'intermédiaire d'un compte Twitter. L'annuaire des sites de la bibliothèque Cujas comprend une entrée "[blogs juridiques](#)". Le site Legalplace a recensé [des blogs tenus par des avocats](#). L'auteur du blog [precisement.org](#) a publié un billet au sujet des [blogs juridiques](#).

La Grande Bibliothèque du Droit, créée par le Barreau de Paris, liste des [blogs juridiques](#).

Le site [nouvelles.droit.org](#) propose des fils RSS thématiques.

La bibliothèque de l'ordre des avocats de Paris alimente aussi une [page Netvibes avec des fils RSS thématiques](#).

*Fiche réalisée par Isabelle Fructus (BIU Cujas) et mise-à-jour en juin 2021 par Cyprien CARACO (BIU Cujas)*

## Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#) 

### Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

### selon les conditions suivantes :

#### Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

#### Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

#### Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

**Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)**

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).